



La Parole du Rav Brand

« Lorsque Moché eut complètement achevé d'écrire dans un livre les paroles de cette Torah, il donna cet ordre aux Léviim qui portaient l'Arche de l'alliance de l'Eter-nel. Prenez ce livre de la Torah, et mettez-le à côté de l'Arche de l'alliance de votre D.ieu et il sera là comme témoin pour toi » (Devarim 31,25-26).

On pourrait soulever la question de savoir pourquoi Moché précise « de cette Torah », ainsi que « prenez ce livre de la Torah ». Ne pouvait-il pas dire simplement : « les paroles de la Torah » et « prenez le livre de la Torah » ?

En vérité, Moché Rabbénou n'a pas écrit qu'un seul Séfer Torah, mais treize (Devarim Rabba 9,9, rapporté par le Rambam, Introduction sur La Michna), et il en confia un à chaque tribu. Moché avait dit : « Jusqu'à ce jour, l'Eter-nel ne vous a pas donné un cœur pour comprendre, des yeux pour voir, des oreilles pour entendre » (Devarim 29,3). Qu'est-ce qui se passait donc ce jour-là de si extraordinaire pour que Moché déduise après quarante ans que les juifs auraient finalement des oreilles pour écouter, des yeux pour voir, et un cœur pour comprendre le message de D.ieu ? Rachi commente : « Ce jour-là, Moché transmit le Séfer Torah aux Cohanim et aux Léviim pour qu'ils le déposent dans le Michkan. Tous les juifs se rendirent alors devant Moché pour se plaindre : Nous aussi étions devant le mont Sinaï et nous avons accepté la Torah. Pourquoi donnes-tu ce privilège aux hommes de ta tribu et non à nous ? Cet évènement est retranscrit par le verset suivant : Moché, les Cohanim et les Léviim parlèrent à tout Israël, et dirent : Israël, sois attentif et écoute ! Aujourd'hui, tu es devenu le peuple de D.ieu. Tu obéiras à la voix de D.ieu et tu mettras en pratique Ses commandements et Ses lois que Je te prescris aujourd'hui (Devarim 27,9-10) » (Rachi). Moché, en fait, espérait de tout son cœur cette réaction de la part

des juifs, et c'est pour cela qu'il avait préparé douze autres Sifré Torah qu'il leur donna ce jour-là.

Selon Rabbi Yossef Rozen (dans Tzofnat Panéah 2, page 60), le Rogatchover, dans le rouleau qu'il offrit aux Cohanim figurait aussi les Nekoudot (les voyelles) et les Taamim (les signes de cantillation), mais dans les douze autres rouleaux n'étaient écrites que les lettres, comme c'est le cas aujourd'hui dans nos rouleaux. Dès lors, nous comprenons pourquoi la Torah insiste sur « ce Séfer Torah », et sur « prenez ce livre ». Car le texte dit : « Lorsque Moché eut complètement achevé d'écrire dans un livre les paroles de cette Torah. » Les mots « complètement achevé » incluent les Nekoudot et les Taamim. La Torah précise que Moché donna « cette Torah », celle qui était complètement achevée, aux Cohanim, pour la déposer dans le Michkan comme témoin. Ce livre témoigne entièrement, même sur la manière de procéder à sa lecture ; en revanche les autres rouleaux n'avaient pas cette qualité de témoin. Rav Zeev Wolf Einhorn dans son commentaire sur Midrach Rabba (Pirouch Maharzou) fait d'ailleurs la remarque judicieuse que depuis ces versets jusqu'à la fin de la Torah, les mots « Torah » et « Chira » – qui signifie également la Torah – figurent justement treize fois, comme allusion aux treize rouleaux de la Torah qu'écrivit Moché.

Voici une anecdote. Jacob voit son ami Moché, le Baal Koré de la synagogue sur la grande place de spectacle de Meknès, en train de s'exprimer devant une foule silencieuse d'Arabes. Lorsqu'il l'interroge le Chabbat, Moché explique : dans la synagogue, dès que je me trompe ne serait-ce que d'une virgule, vous me tombez tous dessus ; or, ces gens-là, tout ce que je leur raconte, ils l'écoutent fascinés... C'est sans doute aussi pour cela que D.ieu n'a confié Sa sainte et véridique Torah qu'au peuple juif...

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Moché fait ses dernières recommandations. L'alliance entre Hachem et Son peuple est également valable pour les générations à venir.
- Moché prévient de la gravité de la faute de avoda zara et de la punition qu'elle causerait au peuple.
- Moché propose aux Béné Israël de choisir la vie et leur expose la mitsva de Téhouva.
- Dans Vayélekh, Moché rassure les Béné Israël. Hachem les aidera à conquérir la terre d'Israël sous les ordres de Yéhochoua.
- Moché renforce Yéhochoua et enseigne la loi de "hakhel". Ce rassemblement a lieu tous les 7 ans.
- Hachem annonce à Moché que les Béné Israël feront des avérot et Hachem se cachera d'eux (hv), alors les Béné Israël chanteront cette chanson (la prochaine paracha) et elle sera un témoin de la fidélité éternelle entre Hachem et le peuple Juif.



Enigmes



Enigme 1 :
Qui sont le père, la mère et le fils qui avaient le même âge ?

Enigme 2 :
Trouvez les trois derniers termes de cette suite : 2, 4, 5, 6, 4, 3, 4, ?, ?, ?

Réponses Ki Tavo N°200

Charade : Tasse Ki Loup Cola Cher Taass Soon

Enigme 1 : Il est marqué dans le Choul'han Aroukh (א"ח ס' מ' סע"ג) qu'une personne n'a pas le droit de dormir en tenant les Téfilin, sauf si elle les met entre les deux oreillers de côté (non sous sa tête directement).

Rébus : Billes / Arti / A / Code / Haie / Shhh / Mine / Abats / It **בְּרֵאשִׁית הַקֹּדֶשׁ מִן הַבֵּית**

Enigme 2 : Une enveloppe. Elle ne contient qu'une lettre !

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	18:10	19:26
Paris	19:53	20:57
Marseille	19:37	20:37
Lyon	19:41	20:42
Strasbourg	19:31	20:35

N°201

Pour aller plus loin...

- Où entrevoit-on dans la Sidra de Nitsavim, l'enseignement de la Guémara Chabat (104) déclarant : « celui qui vient pour se purifier, est aidé par Hachem (dans son retour vers lui) ? (Néote Midbar , Rav David Ben Avato Hachohen)
- Le Erev Rav est-il entré en Erets Canaan (29-10) ? (Yéfé Nof)
- Il est écrit (30-8) : « véata tachouv véchamata békol Hachem ». A quoi fait allusion le terme « tachouv » dans ce passouk ? (Véaiche Moché, Rabbi Yossef Hachohen)
- A quoi fait allusion la fin du passouk (30-19) à travers les mots « ouba'harta ba'haïm lémaane ti'hyé ata vézarékha » ? (Torat Moché, Rav Moché Aïdan)
- Que nous apprend le terme « vayélekh » (Moché alla, partit), placé singulièrement avant le verbe « vaydabère » (31-1)? (Rabbi Méir Mazouz, Rav Moché 'Horev 'Houri)
- Qui sont les 4 tsadikim qui décédèrent à 120 ans ? Quel est leur autre point commun ? (Sifri, Vézot Habérakha)

Yaacov Guetta

**Vous appréciez Shalshelet News ?
Alors soutenez sa parution
en dédicant un numéro.**

**contactez-nous :
Shalshelet.news@gmail.com**

Halakha de la Semaine

Faut-il s'empêcher d'aller faire une sieste au cours de l'après-midi de Roch Hachana ?

Il est rapporté qu'il est une bonne coutume de ne pas dormir pendant cette journée. Cette coutume est probablement basée sur un Yérouchalmi qui dit la chose suivante : « Celui qui dort ce jour-là, son mazal dormira ».

En effet, il convient au cours de cette journée de jugement, d'être exemplaire et de l'exploiter en s'adonnant un maximum à l'étude de la Torah (et/ou à la lecture des téhilim).

Toutefois, il est important de savoir qu'il est rapporté (dans le chaar hakavanote) au nom du Arizal que le problème de dormir à Roch Hachana, ne concerne uniquement que la 1ère moitié de la journée, à savoir à partir du lever du jour, jusqu'à 'Hatsot (moitié de la journée). C'est la raison pour laquelle, celui qui se sent fatigué pourra se reposer un peu, afin de mieux étudier par la suite. En effet, ce n'est pas le fait de dormir au sens propre du terme qui est reprochable, mais plutôt le fait de ne pas s'adonner à l'étude de la Torah [Hazon Ovadia page 184].

Il va donc de soi, qu'il sera bien plus condamnable de passer du temps à dire des paroles futiles (ou malheureusement, de trébucher dans l'interdit du « Lachone hara » ...). Étant donné que l'essentiel du jugement a lieu la matinée comme expliqué plus haut, il sera bon de faire en sorte de se réveiller quand il commence à faire jour même s'il faut pour cela se reposer un peu au cours de l'après-midi [Or Létsione Tome 4 perek 4,8 ; Voir aussi Piské Techouvot 583,10 page 209].

Cependant, la lecture des Téhilim, il sera préférable d'en lire peu avec kavana, plutôt que de lire tout le livre mais sans kavana . [Berit Kehouna Maarekhet Rech ot 18 page 165]

En ce jour de Roch Hachana, on fera extrêmement attention à ne pas se mettre en colère. Outre le grave interdit valable toute l'année, il est rapporté qu'il n'est pas bon signe de se mettre en colère ce jour-là.

David Cohen

Aire de Jeu

Charade

Mon 1er donne le départ,
Mon 2nd est un plat international,
Mon 3ème est une forme du verbe aller,
Mon 4ème est une conjonction de coordination,
Lorsque mon 5ème l'est, on ne peut plus le reposer sur la plata Chabbat (en ivrit),
Mon tout est une alliance destructrice.

Jeu de mots

Dans une boulangerie, on peut pas tisser.

Devinettes

- 1) À quel jour de la vie de Moché commence la paracha ? (Rachi, 29-9)
- 2) Quel peuple était coupeur de bois et puiseur d'eau ? (Rachi, 29-10)
- 3) Quelle « cérémonie » se faisait à l'époque, lorsque X faisait une alliance avec Y ? (Rachi, 29-11)
- 4) De quelle partie du corps sort la chaleur du corps lorsqu'on le met en colère ? (Rachi, 29-13)
- 5) Comment peut-on comprendre la Torah écrite ? (Rachi, 30-15)

Valeurs immuables

« Et il adviendra qu'en entendant les paroles de cette imprécation, il se bénira en son cœur en disant : "La paix sera sur moi quand je me conduirai au gré de mon cœur" – ajoutant ainsi l'ivresse à la soif. » (Dévarim 29,18)

Le Ramban interprète ce verset comme un avertissement adressé au peuple pour qu'il contrôle ses désirs et ne se laisse pas entraîner par eux. En traduisant la dernière mention par « pour ajouter le désir à l'assouissement », il souligne que lorsqu'on succombe à la tentation du plaisir interdit, le désir devient de plus en plus fort, au point d'obliger l'homme à trouver des perversions nouvelles et plus exotiques pour le satisfaire. Le sens de ce verset est donc le suivant : l'homme doit prendre garde à la dépendance de plus en plus forte vis-à-vis de la faute, car s'il pêche lorsqu'il est « assouvi », c'est-à-dire quand son désir n'est pas puissant, il y ajoutera ensuite des fautes plus graves provoquées par une « soif » pour des stimulations nouvelles et plus intenses.

Réponses aux questions

1) De la juxtaposition du passouk (30-2), dans lequel il est dit « tu retourneras jusqu'à Hachem », à celui (30-3) qui déclare au début : « reviendra Hachem ton D..., de ta captivité, il te prendra en pitié ».

2) a. Selon le Or Ha'haïm Hakadoch, le Erev Rav a disparu durant les 40 années d'errance dans le désert (telle est aussi l'opinion du Divrei Yoel dans la Sidra de Béchala'h).

b. Selon le Ramban, les membres du Erev Rav auraient été éparpillés dans toute la terre d'Israël, et auraient servi le Klal Israel en tant que puisieurs d'eau et coupeurs de bois (telle est l'opinion du Arvé Na'hal précisant que le Erev Rav n'a pas reçu d'héritage en Erets Israël).

3) L'anagramme du mot « tachouv » (tu feras Téchouva) est « bochète ». Ceci fait allusion à l'enseignement de la Guémara Nédarim (20) : « tout homme ayant de la pudeur (un sentiment de honte, de retenue) n'en viendra pas à fauter si rapidement ».

Le sentiment de « bochète » (honte, pudeur) est la base même de la Téchouva.

4) Les sages disent que l'épouse est appelée « 'Haïm », comme Chlomo le déclare dans Kohéléte (9-9) : « vois (considères) la vie avec l'épouse que tu aimes ». De plus, il est dit (Nédarim 64) : « celui qui n'a pas d'enfant est considéré comme mort ». On peut donc expliquer : « tu choisiras la vie (l'épouse) afin que tu vives (de manière à procréer) et obtenir ainsi une descendance pour toi (ata vézarékha) ».

5) a. Il nous apprend que c'est le moment où le Tséléme de Moché le quitta (30 jours avant le décès d'une personne, cette dernière perd une partie de son âme, le Tséléme).

b. Avant de quitter ce monde, Moché dut faire des remontrances à chaque Ben Israël, y compris à ceux qui ne pouvaient pas bouger de leur maison (vieillards, malades). On saisit donc l'expression : il partit chez eux, alors que les autres vinrent le voir.

6) Moché, Hillel Hazaken, Raban Yo'hanan ben Zakaï et Rabbi Akiva. Les 4 ont été durant leur 40 dernières années (et cela jusqu'au jour de leur mort) de leur vie, les fidèles parnassime du Klal Israël.

La voie de Chemouel

Chapitre 2: Retour au bercail

« Lorsque ton ennemi tombe, ne te réjouis point » (Proverbes 24,17). Voilà à priori une autre injonction qui laisse songeur. Car il semble tout bonnement impossible de refréner ce sentiment humain, surtout lorsque la personne en question n'est plus en mesure de nous faire du mal. Toutefois, la Torah nous enseigne qu'à force de travail sur soi, cette entreprise devient tout à fait réalisable. Preuve en est avec le roi David : lorsqu'il apprit la mort de Chaoul, son prédécesseur, il prit immédiatement le deuil, comme la Halakha l'exige, et composa une élégie à sa mémoire. David était pourtant celui qui avait le plus de raison de souhaiter sa disparition. Cela lui aurait permis en premier lieu de quitter le territoire philistin où il s'était exilé à cause de la folie meurtrière de

Chaoul. Ce dernier lui avait également repris sa fille, identifié par nombre de commentateurs comme étant sa femme préférée. Par ailleurs, David n'ignorait pas qu'il aurait enfin pu monter sur le trône que lui avait promis le prophète Chemouel. Malgré tout, il négligea complètement ses intérêts personnels afin d'honorer feu son beau-père. Il ira même jusqu'à exécuter l'Amaléki se vantant de l'avoir achevé. Le Mécheh 'Hokhma explique que ne faisant pas partie du peuple élu, celui-ci pouvait être jugé sur ses propres paroles, bien qu'il n'y eût aucun témoin pour corroborer ses dires. Il devenait donc passible de mort, vu que l'interdiction de tuer s'applique également au mourant.

C'est seulement ensuite que David se soucia de son propre sort. Profitant de la présence du Cohen Gadol qui l'accompagnait, David questionna Hachem, par l'intermédiaire des Ourim VéToumim, sur un éventuel retour en Terre sainte. D.ieu lui

assura qu'il pouvait y retourner sans crainte. Il lui conseilla de s'installer à Hébron où il restera finalement 7 ans et demi. A son arrivée, il fut accueilli par sa tribu natale qui le proclama roi. Mais c'était sans compter Avner, général des armées de Chaoul, qui ne comptait pas laisser s'éteindre la lignée de son ancien maître. Il ignore donc la rumeur prétendant que Chemouel avait choisi David pour succéder à Chaoul. Il se basa plutôt sur un verset concernant la promesse que D.ieu avait faite à Yaacov : « des rois sortiront de tes entrailles » (Béréchit 35,11). A ce moment, seul Binyamin n'était pas encore né et l'utilisation du pluriel suggère qu'il y aura au moins deux souverains. Avner en conclut qu'un autre membre de la tribu éponyme devait régner sur ses frères. Nous verrons l'année prochaine sur qui son choix se portera.

Yehiel Allouche

À la rencontre de nos maîtres

Rav Avraham ben David Its'haki

Rabbi Avraham Ben David Yits'haki est né en 1661 à Jérusalem. Son père, Rabbi David Yits'haki, était le grand rabbin de Jérusalem. Dans sa jeunesse, il étudia aux yeshivot de Jérusalem, y compris à la yeshiva Beth Yaakov où il était un disciple de Rabbi Moshé Galanti (II) et Rabbi Israël Yaacov Hagiz. Il a également appris la sagesse de la Kabbala avec son grand-père maternel, Rabbi Avraham Azoulay.

À l'âge adulte, Rabbi Avraham fut nommé roch d'une yeshiva à Jérusalem. En 1709, lorsque la situation économique des Juifs de Jérusalem se détériora, il se dirigea vers les communautés

juives de la région de Turquie, d'Italie et des Pays-Bas pour récolter des fonds. La même année, il publia une lettre de condamnation contre Néhémie Hayoun, un partisan du mouvement sabbatéen. Il profita de ses voyages parmi les différentes communautés non seulement pour récolter des dons pour la communauté juive de la Terre d'Israël, mais aussi pour lutter contre les révélations renouvelées du mouvement sabbatéen. À Izmir, il parvint à persuader la communauté locale de brûler les livres sabbatéens. En 1711, à Thessalonique, il fit une grande propagande pour convaincre la communauté de dénoncer Néhémie Hayoun. Rabbi Avraham retourna ensuite à Jérusalem où il continua à enseigner la

Torah. Ses étudiants comptaient entre autres Rabbi Yits'hak HaCohen Rapaport, Rabbi Moshé Hagiz, Rabbi Yits'hak Zarhiya Azoulay (le père du 'Hida), Rabbi Moshé Israël et bien d'autres.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages halakhiques, dont son livre de responsa « Zérah Avraham » qui a été imprimé en deux parties. Les écrits restés manuscrits reposaient sur le Rambam, sur le traité Guittin, et sur des 'hidouchim du Choul'han Aroukh, mais ces essais n'ont pas été imprimés.

En 1715, il fut nommé Rishon LeZion (Grand Rabbin séfarde d'Israël) et y resta sept ans, jusqu'en 1722. Rabbi Avraham quitta ce monde à Jérusalem en 1729, et fut enterré sur le mont des Oliviers.

David Lasry

L'enfant et son sidour

Un jour, Rav Zilberstein raconta qu'après avoir donné un chiour à des médecins, il en vit un qui l'attendait à l'extérieur du Beth Hamidrash. Lorsque le rav s'approcha de lui, il aperçut qu'il était très excité et qu'il tenait dans sa main un sac. Le rav lui demanda : « Docteur, vous voulez me demander quelque chose ? »

Le docteur était tellement ému qu'il ne pouvait pas parler. Le docteur rentra alors sa main dans le sac et sortit un livre de prière pour enfant, destiné à son fils.

Le rav lui demanda : « Qu'est-ce que ce sidour a de si particulier ? Pourquoi ce sidour vous procure autant d'émotion et d'excitation ? »

Le médecin raconta au rav l'histoire suivante : « Il y a 15 ans, je me suis marié, et après de nombreuses années, mon épouse et moi n'avons pas mérité d'avoir d'enfant, nous étions très tristes parce que d'après la médecine, il nous était impossible d'avoir des enfants. Après quelque temps, nous avons adopté un enfant très mignon, que nous avons fait grandir et éduqué de toutes nos forces. Il y a un an, mon fils adoptif est rentré au CP et, après quelques mois d'école, ils ont organisé

"Messibat Sidour" où chaque élève recevait son propre sidour. Et voici qu'après la fête, j'aperçois mon fils qui était très excité d'avoir reçu son sidour. Il rayonnait de joie, et même en rentrant à la maison il était très excité. Je lui ai donc demandé : "Mon fils, pourquoi es-tu aussi excité et heureux ?" Mon fils me répondit : "Quelle est ta question ? Aujourd'hui, j'ai reçu mon sidour" Alors, je lui dis : "C'est parce que tu as reçu ton sidour que tu es aussi excité ?" Mon fils me répondit : "Baroukh Hachem, maintenant j'ai mon sidour, je sais prier, je peux demander à Hachem qu'il m'envoie un petit frère, je ne m'arrêterai pas de prier, de crier, d'implorer Hachem. Je veux un frère." Je ne voulais pas dévoiler à mon fils que l'on ne pouvait pas avoir d'enfant, qu'il n'y avait aucune chance d'en avoir. »

Le rav raconta qu'à ce moment-là, le médecin ne pouvait plus s'arrêter de pleurer, et ce dernier termina son histoire en disant : « La fête du sidour est passée il y a 9 mois, et aujourd'hui ma femme a accouché d'un enfant et nous lui avons fait la brit après 15 années passées sans pouvoir avoir d'enfant. »

Yoav Gueitz

La Question

Dans la paracha de Nitsavim, un verset nous dit : *"voici que j'ai placé devant toi la vie et le bien, et la mort et le mal ... Et tu choisiras la vie..."*

Question : comment se fait-il que dans la balance, la vie est accompagnée du bien et qu'au moment du choix, la Torah ne nous parle que de la vie en "omettant" d'y associer le bien ?

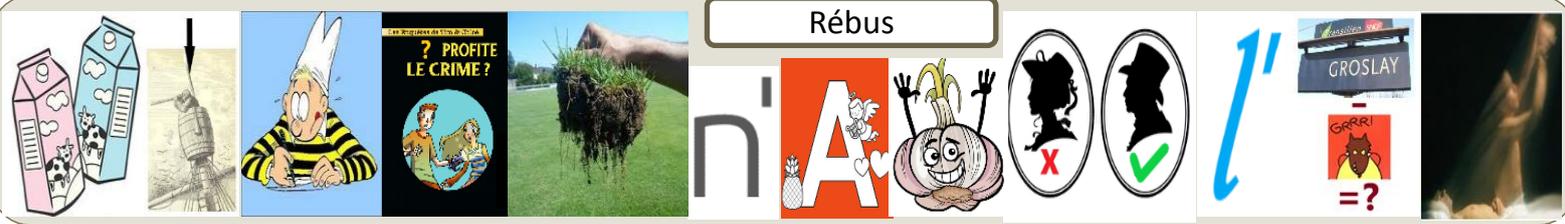
Le Maguid de Douvna répond :

Il est vrai qu'en choisissant la vie nous choisissons par la même occasion le bien.

Cependant, l'homme n'étant pas omniscient, il lui est impossible de pouvoir définir de par lui-même, de manière objective et absolue, ce qui est bien ou mal.

Ainsi, lorsque la Torah nous demande de faire un choix, elle ne peut nous dire de prendre comme balise principale le bien, sachant à quel point, nos perceptions (effectives comme morales) et analyses sont limitées, mais nous dit de choisir la vie. Car la vie regroupe en réalité tout ce qui se rapporte à la parole divine, qui elle, est absolue et immuable.

G.N.



Rébus

Le courrier des lecteurs

Chalchelet
200 = ש"ר
Ponctualité,
Régularité et surtout
Qualité

Félicitations et
remerciements à
toute l'équipe.

Moché B.
Communauté
d'Aubervilliers

En plus de l'intérêt évident d'un tel fascicule, sans pub, pour animer une table de Chabbat où s'enrichir personnellement, le Shalshélet a été pour moi, un moyen puissant de garder un kécher avec mes élèves pendant la période de confinement. D'ailleurs, elles continuent à me le réclamer.

Ma préférence va au thème choisi et développé par Rav UZAN ainsi qu'aux questions originales de Rav Guetta.

Souhaitant longue vie au Shalshélet ainsi qu'à toute la courageuse équipe, qui force l'admiration par sa régularité et son investissement de grande qualité. ישר כחכם

E.C. Paris 11ème

Je voulais vous remercier pour le travail extraordinaire que vous faites. Je pourrais citer individuellement chacun des auteurs, car chaque passage est réellement intéressant. En tant que lecteur, je retrouve sur l'ensemble du feuillet, une volonté de transmettre, un enseignement clair et précis. Les sujets abordés ne sont pas forcément les plus simples, mais c'est justement ce qui renvoie l'approche authentique de vos réflexions. C'est peut-être ce qui fait une chaîne (Shalshélet) solide ? Sachez que c'est un vrai plaisir de recevoir le feuillet, je l'attends avec impatience chaque semaine, et j'en sors toujours grandi après chaque lecture.

Nathanaël Amar, Paris 17è

Je me suis abonné il y a environ deux ans à la News de SHALSHELET, car mon gendre avait une rubrique et ça m'intéressait de lire son contenu.

Depuis, toute la famille est devenue accroc à la News et nous attendons avec impatience de la recevoir chaque semaine. J'adore toutes les rubriques, depuis le Dvar du Rav Brand jusqu'au commentaire de Rachi.

La News est un véritable support à la table de Chabbat, qui permet d'agrémenter les repas avec des commentaires, des histoires et des questions sur la Paracha ou de l'histoire juive.

Mon seul reproche concerne les énigmes où il faut attendre la semaine suivante pour avoir les réponses, ce qui est très frustrant.

Bonne continuation pour les prochains numéros et BRAVO à tous les contributeurs de la News dont mon gendre.

Un lecteur assidu de Shalshélet. Claude Assor

“Car cette Mitsva que je t'ordonne aujourd'hui, elle n'est pas loin de toi. (Dévarim 30,11).

Rachi explique que la Mitsva en question n'est autre que celle d'étudier la Torah.

Le midrach Raba (19,2) rapporte 3 paraboles pour illustrer cette idée :

1) C'est un homme qui est face à un énorme tas de terre à déblayer. S'il est sot, il se dira que c'est peine perdue car la tâche est insurmontable. Par contre, le sage se dira : “Nettoyons 2 pelletés chaque jour jusqu'à ce que l'on en vienne à bout”. De même concernant l'étude, le sot se dirait : “La Torah est infinie ! A quoi bon s'attaquer à un projet si vaste”. Le sage par contre se dira : “Faisons 2 Halakhot chaque jour jusqu'à réussir à la terminer”.

2) C'est un homme qui voit son pain accroché dans sa maison à une hauteur très élevée. S'il est sot, il se résignera en disant : “Qui peut monter si haut”. S'il est sage par contre il se dira : “Si quelqu'un l'a mis là, c'est forcément qu'il y a une solution pour

l'atteindre”. Et ainsi il va attacher plusieurs morceaux de bois et va l'attraper.

De même pour la Torah, le sot pensera qu'elle est trop profonde pour être abordée. Le sage dira : “Etudions 2 Halakhot chaque jour et nous finirons par en percer les secrets”.

3) C'est un homme qui est engagé pour verser des seaux dans une citerne pour la remplir. Seulement, celle-ci s'avère être percée et donc malgré tous ses efforts notre homme ne parvient pas à la remplir entièrement. Le sot dira : “A quoi bon s'épuiser puisque cela ressort de l'autre côté ?” Le sage, lui, dira peu importe le résultat puisque je suis payé pour cela. Chaque seau versé m'enrichit.

Ainsi, concernant l'étude le sot dira : “A quoi bon apprendre puisque j'oublie !”. Le sage, quant à lui, dira : “Même si une partie de mon étude m'échappe, au final la récompense n'est-elle pas fonction de mes efforts ?”

Ces 3 paraboles ont l'air similaires mais viennent en fait répondre à 3 arguments que le Yetset Ara

s'efforce d'imposer à l'homme.

Tout d'abord l'étendue de la Torah peut pousser le sot (ou le paresseux) à se dire qu'il n'y arrivera pas. Le fait de focaliser uniquement sur le travail quotidien permet de garder espoir. De même, la profondeur des textes peut sembler hors d'accès ! En réalité, la régularité permet de progresser au-delà des projections. Enfin malgré tous nos efforts, l'oubli donne parfois la sensation de travailler pour rien. En fait, chaque moment passé à l'étude est digne d'éloges et de récompenses.

Nous savons par ailleurs que le Ramban explique que le passouk cité en introduction, parle en réalité de la Téchouva. Celle-ci également doit nous paraître accessible et réalisable. Certains traits de caractère ou certaines mauvaises habitudes peuvent parfois paraître inchangeables. Le coléreux ou l'alcoolique penseront qu'ils ne pourront jamais changer. La Techouva doit rester à nos yeux une réalité à notre portée.

(A partir du Darach David)

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Rav Moché est répondre à la question urgente ou le Rav d'une grande ville au sud bien s'il doit obligatoirement d'Israël. Un soir, alors qu'il rentrer chez lui consulter ses marche tranquillement dans la propres livres ?

Le 'Hida traite d'un problème qui ressemble grandement au nôtre : il s'agit d'un Rav qui a besoin d'un livre pour répondre à une question mais que la seule personne ayant en sa possession ce Sefer ne veut en aucun cas le lui prêter. Il se demande s'il a le droit de forcer l'individu à le lui donner. Le 'Hida écrit que le Rav a le droit d'obliger le propriétaire du livre à le lui prêter et cela afin qu'il ne rentre pas dans la malédiction de celui qui empêche un autre d'avoir accès à une parole de Halakha. Mais le Rav Zilberstein nous explique que seul le Beth Din aura la permission de forcer autrui mais une personne n'aura pas le droit de faire un tel jugement toute seule. Il rajoute que cela sera seulement pour un livre privé mais pour un Sefer amené à être vendu, le vendeur pourra rétorquer qu'en feuilletant son livre, le Rav l'abîmera un peu et il ne pourra plus être vendu. Cependant, le Rav termine en disant que Rav Moché pourra tout de même utiliser le livre et cela car tout le peuple d'Israël est garant l'un envers l'autre. Et que s'il manque à une personne une réponse de Halakha, chacun d'entre nous doit se sentir concerné et ressentir ce manque (à approfondir dans le Chaar Hatsioum 655,5). Mais si le Sefer est abîmé lors de son usage, le Rav devra rembourser la perte au commerçant.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Les choses cachées sont pour Hachem notre Elokim et les choses dévoilées sont pour nous et nos fils pour toujours... » (29,28)

Rachi nous explique le lien entre ce verset et les versets précédents. A la lecture des versets précédents, il semblerait ressortir que lorsqu'une seule personne fautive c'est toute la communauté qui est punie. En effet, au niveau de la faute, le verset parle au singulier "de peur qu'il y ait parmi vous une racine...", alors qu'au niveau de la punition, le verset parle au pluriel "ils verront les coups de ce pays-là et ses maladies". Et là intervient notre verset pour dire qu'Hachem ne punit pas la communauté pour les fautes cachées d'un individu, ceci est pour Hachem, mais les fautes dévoilées sont en revanche pour nous et nos fils et on a le devoir de les extirper sans quoi la collectivité sera punie.

Rachi nous fait ensuite remarquer que les mots "lanou" et "oulvanéou" et la lettre ayin du mot "ad" sont surmontés d'un point qui connote une exclusion et Rachi nous en donne l'explication suivante : même pour les fautes dévoilées, Hachem ne punira la collectivité qu'après qu'ils auront traversé le Yarden et qu'ils auront accepté le serment sur le mont Guérisim et sur le mont Eval et qu'ils seront devenus garants les uns des autres.

En réalité, l'explication de ce verset fait l'objet d'une discussion entre les Tanaim dans le Talmud (Sanhédrin 43) et l'explication citée par Rachi est celle de Rabbi Néhémia. Mais selon Rabbi Yéhouda, la communauté a toujours été punie sur les fautes dévoilées d'un particulier et c'est seulement sur les fautes cachées d'un particulier que l'on dit que c'est seulement après le passage du Yarden que la communauté sera punie.

Dans le Talmud, Rachi explique que selon Rabbi Yéhouda, bien qu'il aurait été plus juste de mettre les points sur "lachim élokéou" (pour Hachem notre Elokim) pour diminuer et dire que les fautes cachées ne sont pas totalement pour Hachem mais également pour les hommes après le passage du Yarden, mais comme cela n'est pas correct de mettre des points sur le nom d'Hachem, ainsi la Torah a choisi une autre solution, à savoir de mettre les points sur "lanou oulbabéou" (nous et nos enfants). Et ainsi, le sens des points n'est pas pour diminuer mais pour

signifier que ces mots ne sont pas à leur place et qu'ils s'appliquent sur les mots du verset "ce qui est caché..." sans pouvoir les écrire explicitement à cette place car cela aurait voulu dire que les fautes cachées d'un particulier concerne la communauté même avant le Yarden. La Torah les a donc écrits sur les fautes dévoilées mais elle a mis des points pour signifier que ce n'est pas leur place car ces mots s'appliquent également sur les fautes cachées. Cela nous apprend ainsi que la communauté est concernée par les fautes cachées d'un particulier après le Yarden. Dans le Talmud, Rachi conclut en demandant pourquoi avoir mis un point sur la lettre ayin du mot "Ad" ? Rachi répond que puisque dans l'absolu il aurait fallu mettre les points sur le nom d'Hachem "lachim élokéou" qui comprend onze lettres alors on conserve le fait qu'il faille onze points. Or, "lanou oulbabéou" n'en contient que dix, c'est pour cela qu'on ajoute un point sur la lettre du mot suivant qui est le ayin.

On pourrait à présent se poser la question suivante :

Selon Rabbi Néhémia qui est l'avis avec lequel Rachi a choisi d'expliquer notre verset, le fait que les points se trouvent sur les mots "lanou oulbabéou" est compréhensible car ce que l'on veut diminuer est le fait que les fautes dévoilées d'un particulier n'ont pas toujours concerné la communauté mais c'est seulement après le Yarden. Donc on pourrait se demander, pourquoi y a-t-il un point sur le ayin ? Et la réponse que Rachi donne dans le Talmud ne convient pas pour cet avis.

On pourrait proposer la réponse suivante (tiré de Tossefot) :

Les points signifient qu'il faut diminuer ce sur quoi ils sont posés et dire ainsi que la communauté n'est concernée par la faute d'un particulier qu'après le Yarden, mais avant, cela ne concerne qu'Hachem, donc les points viennent diminuer "lanou oulbabéou" et là où on le diminue, c'est-à-dire avant le Yarden, on met Hachem (lachim élokéou) à la place donc il faut faire une place correspondant à lachim élokéou qui est de onze lettres. Pour ce faire, il faut ajouter un point sur le ayin (car lanou oulbabéou contient que dix lettres) et ainsi on obtient le nombre de points correspondant à Hachem (lachim élokéou) qui est onze lettres et donc la place est assez grande pour faire entrer dans les mots lanou oulbabéou, les mots lachim élokéou.

Mordekhaï Zerbib